

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2015**



No de résolution  
ou annotation

**SÉANCE ORDINAIRE**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 14 avril 2015 à la Salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville, à compter de 19h30.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

<b>Poste</b>	<b>Nom</b>	<b>Présence</b>
Maire	Bernard Vanasse	Présent
District 01	Solange Masson	Présente
District 02	Nicole Couture	Présente
District 03	Karl Tremblay	Présent
District 04	François Rodrigue	Présent
District 05	René Jubinville	Absent
District 06	Réjean Mégré	Présent
<b>Total: 6</b>	<b>Présence: 6</b>	<b>Absence: 1</b>

**FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Martine Carrier, agit comme secrétaire.

Près d'une quarantaine de personnes sont présentes dans l'assistance dès l'ouverture de la séance.

-----

1. Ouverture de la séance
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)
  - 4.1 Séance ordinaire du 10 mars 2015
  - 4.2 Séance spéciale du 24 mars 2015
  - 4.3 Séance spéciale du 7 avril 2015
5. Trésorerie
  - 5.1 Approbation des comptes
  - 5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports
6. Rapports des comités
  - 6.1 Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité de citoyens en environnement tenue le 24 mars 2015
  - 6.2 Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité de développement local tenue le 4 février 2015
7. Rapport des activités des membres du conseil
8. Sécurité publique, protection contre l'incendie
  - 8.1 Achat de bottes et d'habits de combat
  - 8.2 Achat de casques de combat
9. Hygiène du milieu

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2015**

- 9.1 Installation d'une prise pour génératrice à la station de traitement d'eau potable

10. Travaux publics

10.1 Octroi de contrats :

- 10.1.1 Fourniture et épandage d'abat-poussière 2015
- 10.1.2 Camionnage été-automne 2015
- 10.1.3 Niveleuses été-automne 2015
- 10.1.4 Pelles hydrauliques
- 10.1.5 Fauchage et débroussaillage des bords de chemins
- 10.1.6 Fauchage des bords de chemins
- 10.1.7 Collecte des abrasifs d'hiver

- 10.2 Fourniture de bottes d'hiver – Modification au Recueil de gestion des ressources humaines

11. Loisirs, culture et communautaire

12. Environnement, urbanisme et développement

12.1 Demande de dérogation mineure – lot 5 556 388

- 12.1.1 Parole aux citoyens concernés
- 12.1.2 Décision du conseil

12.2 Demande de dérogation mineure – lot 1 803 798

- 12.2.1 Parole aux citoyens concernés
- 12.2.2 Décision du conseil

12.3 Demande de dérogation mineure – lot 1 804 477

- 12.3.1 Parole aux citoyens concernés
- 12.3.2 Décision du conseil

12.4 Journée de l'Arbre - Budget

12.5 Cession d'une parcelle de terrain (lot 1 804 446) – autorisation de signature

12.6 Formation « Le CCU et l'acceptabilité sociale : défi ou déni? »

12.7 Approbation d'un montant supplémentaire lié à la rédaction des règlements de concordance du PPU

12.8 Demande de révision du schéma d'aménagement de la MRC de Coaticook

13. Administration

13.1 Approbation de paiement à M. Michel Jodoin, musicien à la Fête des Neiges

13.2 Entente portant sur l'établissement d'une cour municipale commune – demande de modification de la tarification de base pour Compton

13.3 Appui au financement du projet « Marché de soir de Compton »

13.4 Appui à la demande de financement pour le projet d'aménagement d'un terrain de soccer dans le cadre du Pacte rural

13.5 Appui à la demande de financement du projet « Marché de soir de Compton » dans le cadre du Pacte rural

13.6 Addenda à l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC de Coaticook

13.7 Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale

13.8 Forum développement durable dans les collectivités

14. Ressources humaines

14.1 Embauche d'un employé surnuméraire aux utilités publiques

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2015**

- 14.2 Embauche d'une brigadière
- 14.3 Embauche d'une commis à la bibliothèque
- 14.4 Remplacement à la direction générale pour vacances

15. Règlements

16. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 10 avril 2015

17. Parole aux conseillers

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

-----

**1. Ouverture de la séance**

Monsieur le maire, Bernard Vanasse préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte à la suite d'une minute de silence.

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une citoyenne s'informe si le point traitant de l'usine AgriBioKem est à l'ordre du jour. On lui confirme que oui, au point 12.8.

Un citoyen s'informe sur l'utilisation des camions qui semble ne pas être maximisée et qu'une benne est laissée sur le site du garage. Pour ce qui est de l'utilisation des camions pour le ramassage du sable, cette année, ce sera confié au privé, toutefois les camions seront utilisés ailleurs sur le territoire. Pour ce qui est de la benne, elle sera installée sur le nouveau camion aussitôt l'équipement de déneigement enlevé.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

**093-2015-04-14**

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil avec l'ajout du point suivant :
  - 16.1 Octroi de contrat de fourniture, transport et nivelage de gravier de rechargement – année 2015
- b. de garder ouvert l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

**4. Procès-verbal(aux) antérieurs**

**4.1 Séance ordinaire du 10 mars 2015**

**094-2015-04-14**

Chaque membre du conseil ayant reçu le 3 avril 2015 copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2015 et déclarant en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

**IL EST RÉSOLU** d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2015 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

**4.2 Séance spéciale du 24 mars 2015**

**095-2015-04-14**

Chaque membre du conseil ayant reçu le 3 avril 2015 copie du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 24 mars 2015 et déclarant en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

**IL EST RÉSOLU** d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 24 mars 2015 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

**4.3 Séance spéciale du 7 avril 2015**

**096-2015-04-14**

Chaque membre du conseil ayant reçu le 10 avril 2015 copie du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 7 avril 2015 et déclarant en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture  
APPUYÉ PAR madame la conseillère Solange Masson**

**IL EST RÉSOLU** d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 7 avril 2015 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

**5. Trésorerie**

**5.1 Approbation des comptes**

**097-2015-04-14**

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

**IL EST RÉSOLU** d'approuver la liste des chèques émis à compter du 28 février 2015 jointe à la présente.

**Annexe 1**

En date du 31 mars 2015 des paiements ont été émis pour un total de :

217 471.88\$

**Annexe 2**

Salaires payés du 28 février au 31 mars 2015	83 853.77\$
Dépenses remboursées aux employés	<u>338.83\$</u>
Salaires et cotisations employeur payés	\$83 514.94\$

Adoptée à l'unanimité

**5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports**

Les rapports sur les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation sont déposés en copies aux membres du conseil dont ceux de:

- Martine Carrier, directrice générale par intérim
- Eric Brus, contremaître des travaux publics
- Yvon Lapointe, directeur service incendie

**6. Rapports des comités**

**6.1 Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité de citoyens en environnement tenue le 24 mars 2015**

Le compte rendu de la rencontre du Comité de citoyens en environnement tenue le 24 mars 2015 est déposé.

**6.2 Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité de développement local tenue le 4 février 2015**

Le compte rendu de la rencontre du Comité de développement local tenue le 4 février 2015 est déposé.

**7. Rapport des activités des membres du conseil**

**8. Sécurité publique - protection contre les incendies**

**8.1 Achat de bottes et d'habits de combat**

**098-2015-04-14**

**Considérant** que quatre paires de bottes ainsi que trois habits de combat sont à leur fin de vie utilisable;

**Considérant** que deux soumissions ont été demandées;

**Considérant** la recommandation du directeur du service incendie;

**Considérant** que cette dépense est prévue dans le budget dédié au Service de sécurité incendie;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser l'achat, auprès de 1200° Equipements, de quatre (4) paires de bottes de combat au coût de 172.50\$ chacune, ainsi que trois habits de combat au coût de 1 960\$ chacun pour un total de 6 570\$ plus les taxes applicables et les frais de transport;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2015 du service « *Sécurité incendie* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Service incendie  
Trésorerie

**8.2 Achat de casques de combat**

**099-2015-04-14**

**Considérant** que quatre casques de combat sont à leur fin de vie d'utilisation;

**Considérant** que trois soumissions ont été demandées;

**Considérant** la recommandation du directeur du Service incendie;

**Considérant** que cette dépense est prévue au budget dédié au Service de sécurité incendie;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser l'achat, auprès de CSE Incendie et Sécurité de quatre (4) casques de combat au coût de 214.95\$ chacun, pour un total de 859.80\$ plus les taxes applicables et les frais de transport;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2015 du service « *Sécurité incendie* »

Adoptée à l'unanimité

cc : Service incendie  
Trésorerie

**9. Hygiène du milieu**

**9.1 Installation d'une prise pour génératrice à la station de traitement d'eau potable**

**100-2015-04-14**

**Considérant** que lors de pannes de courant prolongées, les instruments de télémétrie, pompes doseuses et autres ne fonctionnent pas ensemble, ce qui nécessite de brancher la prise de la génératrice pour chaque appareil en passant par la porte extérieure;

**Considérant** qu'il y a lieu de programmer le panneau de contrôle pour la génératrice;

**Considérant** la recommandation du responsable des réseaux;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser l'installation d'un panneau pour génératrice et son raccordement au panneau existant, l'installation d'une prise extérieure vers le panneau pour génératrice et le déplacement de 4 circuits existants par Les Installations Électriques R. Théberge inc. pour un montant total de 2 933\$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit à l'offre de service 2143;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2015 du service « *Approvisionnement et traitement de l'eau* »

Adoptée à l'unanimité

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2015**

cc : Installations Électriques R. Théberge  
Urbanisme  
Trésorerie  
Dossier

**10. Travaux publics**

**10.1 Octroi de contrats :**

**10.1.1 Fourniture et épandage d'abat-poussière 2015**

**101-2015-04-14**

**Considérant** la nécessité de procéder au choix d'un fournisseur aux fins de l'application d'abat-poussière sur les chemins de gravier de la municipalité avant la prochaine saison estivale 2015;

**Considérant** qu'un appel d'offres public a été lancé le 13 mars dernier;

**Considérant** que 3 fournisseurs ont soumis des offres;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'accorder à Calclo inc.. le plus bas soumissionnaire conforme le contrat pour la fourniture et l'épandage d'environ 320 500 litres d'abat-poussière de type chlorure de calcium liquide 35 %, au prix de 0.2980\$ le litre, le tout pour un montant total approximatif de 95 509\$ plus les taxes applicables;
- b. que les chèques émis par les soumissionnaires non retenus leur soient retournés;
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2015 du service « *voirie municipale* »

Adoptée à l'unanimité

cc : Calclo inc.  
Soumissionnaires non retenus  
Travaux publics  
Trésorerie  
Dossier

**10.1.2 Camionnage été-automne 2015**

**102-2015-04-14**

**Considérant** qu'un appel d'offres sur invitation a été lancé le 25 février 2015 pour la location de camion à l'heure avec opérateur pour les travaux de voirie durant les saisons été-automne 2015;

**Considérant** que 4 fournisseurs ont soumis des offres;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson  
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture**

**IL EST RÉSOLU**

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2015**

- a. d'accepter les offres déposées en fonction des prix et des sortes de véhicules proposés selon leur disponibilité au moment où la municipalité en a besoin dans certains cas ou en fonction de travaux planifiés tout en considérant les plus bas soumissionnaires conformes en premier et en demandant ensuite au 2<sup>ième</sup> plus bas conforme et ainsi de suite;
- b. que le rapport d'ouverture des soumissions incluant la liste des soumissionnaires soit annexé à la présente;
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2015 du service « *Voirie municipale* »

Adoptée à l'unanimité

cc : Les soumissionnaires  
Travaux publics  
Trésorerie  
Dossier

**10.1.3 Niveleuses été-automne 2015**

**103-2015-04-14**

**Considérant** qu'un appel d'offres sur invitation a été lancé le 25 février dernier pour la location d'une niveleuse à l'heure avec opérateur pour les travaux de voirie durant les saisons été-automne 2015;

**Considérant** que quatre fournisseurs ont soumis des offres;

**Considérant** les besoins de la municipalité en particulier au printemps dans les opérations préalables à l'épandage de l'abat-poussière tel qu'indiqué au devis;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré**  
**APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'accepter les offres déposées en fonction des prix et des sortes de machineries proposés selon leur disponibilité au moment où la municipalité en a besoin dans certains cas ou en fonction des travaux planifiés.;
- b. que la municipalité s'engage à offrir en priorité au plus bas soumissionnaire conforme dans chacun sa catégorie les travaux à faire durant les saisons été-automne 2015, mais se réserve, dans les cas où celui-ci n'est pas disponible ou n'a pas le nombre ou la machinerie requise, la possibilité de faire appel à d'autres fournisseurs de niveleuses avec opérateur dans l'ordre des soumissions reçues soit du plus bas soumissionnaire au plus haut tel que prévu dans les documents de soumissions;
- c. que le rapport d'ouverture des soumissions incluant la liste des soumissionnaires soit annexé à la présente;
- d. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2015 du service « *Voirie municipale* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Les soumissionnaires  
Travaux publics  
Trésorerie  
Dossier



**10.1.4 Pelles hydrauliques**

**104-2015-04-14**

**Considérant** qu'un appel d'offres sur invitation a été lancé le 25 février dernier pour la location d'une pelle hydraulique à l'heure avec opérateur pour les travaux de voirie durant les saisons été-automne 2015;

**Considérant** que six fournisseurs ont soumis des offres;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue  
APPUYÉ PAR madame la conseillère Solange Masson**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'accepter les offres déposées en fonction des prix et des sortes d'équipement proposés selon leur disponibilité au moment où la municipalité en a besoin dans certains cas ou en fonction des travaux planifiés;
- b. que la municipalité s'engage à offrir en priorité au plus bas soumissionnaire conforme les travaux à faire durant les saisons été-automne 2015, mais se réserve, dans les cas où celui-ci n'est pas disponible ou n'a pas le nombre ou l'équipement requis, la possibilité de faire appel à d'autres fournisseurs de pelles hydrauliques avec opérateur dans l'ordre des soumissions reçues soit du plus bas soumissionnaire au plus haut tel que prévu dans les documents de soumissions;
- c. que le rapport d'ouverture des soumissions incluant la liste des soumissionnaires soit annexé à la présente;
- d. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2015 du service « *Voirie municipale* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Les soumissionnaires  
Travaux publics  
Trésorerie  
Dossier

**10.1.5 Fauchage et débroussaillage des bords de chemins**

**105-2015-04-14**

**Considérant** la nécessité de prévoir le fauchage et le débroussaillage de plusieurs sections des abords des chemins municipaux dans le cadre des travaux d'entretien d'été 2015;

**Considérant** que deux soumissions ont été demandées;

**Considérant** la recommandation du contremaître des travaux publics;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser les travaux de fauchage et débroussaillage de bords de chemins au tarif de 125\$ de l'heure pour environ 125.5 heures totalisant une dépense approximative de 15 687.50\$ plus les taxes applicables aux Entreprises Montminy;

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2015**

- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2015 du service « *voirie municipale* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Entreprises Claude Montminy  
Travaux publics  
Trésorerie  
Dossier

**10.1.6 Fauchage des bords de chemins**

**106-2015-04-14**

**Considérant** que le fauchage des bords de routes s'effectue annuellement et se divise en deux parties;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré**  
**APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'octroyer le contrat de fauchage des bords de chemins à Travaux Légers Enr. au tarif de 83\$ l'heure pour environ 50 heures totalisant une dépense approximative de 4 150\$ plus les taxes applicables;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2015 du service « *Voirie municipale* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Travaux Légers Enr.  
Travaux publics  
Trésorerie  
Dossier

**10.1.7 Collecte des abrasifs d'hiver**

**107-2015-04-14**

**Considérant** la nécessité de prévoir le balayage et la collecte de sable d'hiver sur plusieurs rues, certains chemins municipaux et sur certains ponts sous la responsabilité de la municipalité;

**Considérant** qu'il y a également lieu de procéder au balayage des stationnements et de nettoyer les bords de pelouses;

**Considérant** la recommandation du contremaître des travaux publics;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue**  
**APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'octroyer le contrat de balayage et de collecte du sable d'hiver sur plusieurs rues, certains chemins municipaux et ponts sous la responsabilité de la municipalité ainsi que dans les stationnements et les bords de pelouses, aux Entreprises Eric Groleau inc. aux tarifs des équipements requis suivants pour l'exécution du contrat :
- 120\$ de l'heure incluant les remorques, bennes et transport pour le balai mécanique ramasseur/convoyeur;

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2015**

- 120\$ de l'heure pour 2 tracteurs/ramasseurs incluant les remorques/bennes et transport;
  - 60\$ de l'heure pour le balai pousseur;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2015 du service « *voirie municipale* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Entreprises Eric Groleau inc.  
Travaux publics  
Trésorerie  
Dossier

**10.2 Fourniture de bottes d'hiver – Modification au Recueil de gestion des ressources humaines**

**108-2015-04-14**

**Considérant** qu'en vertu du Code de sécurité routière il est exigé qu'un employé doit circuler à pied à l'avant d'un équipement de type souffleur, lorsque le poids total excède 900kg;

**Considérant** qu'il est nécessaire de procurer des bottes d'hiver de sécurité aux employés des travaux publics;

**Considérant** la recommandation du comité administratif;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser l'achat de trois (3) paires de bottes d'hiver de sécurité en 2015 au coût ne dépassant pas 170\$ chaque plus taxes et de quatre (4) paires en 2016;
- b. que chaque paire sera renouvelable minimalement aux 2 ans;
- c. de modifier l'annexe 5 du Recueil de gestion des ressources humaines afin d'inclure la fourniture de cet équipement pour les employés permanents du service des travaux publics requérant ce type d'équipement;
- d. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités des budgets 2015 et 2016 du service « *voirie municipale* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Travaux publics  
Trésorerie

**11. Loisirs, culture et communautaire**

**12. Environnement, urbanisme et développement**

**12.1 Demande de dérogation mineure – lot 5 556 388**

**12.1.1 Parole aux citoyens concernés**

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2015**

Monsieur Bernard Vanasse, maire, demande aux citoyens dans l'assistance s'ils ont des questions ou commentaires concernant la présente demande.

Personne n'est intervenu ni ne s'oppose concernant la demande de dérogation mineure.

**12.1.2 Décision du Conseil**

**109-2015-04-14**

**Considérant** que ce Conseil a reçu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (résolution 001-2015-03-09) en regard de la demande de dérogation mineure numéro 2015-001 formulée par monsieur Marc Lavoie, visant à obtenir une dérogation pour autoriser un détachement de résidence de la ferme sur un futur lot de 4 943.1 m.c. au lieu de 5 000 m.c., soit un manque de 56.9 m.c.;

**Considérant** que l'immeuble impliqué est localisé sur le lot 5 556 388 du cadastre du Québec ;

**Considérant** que la demande de dérogation mineure est conforme en date du 6 janvier 2015 et que le coût exigible a été payé;

**Considérant** que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**Considérant** que la demande de dérogation mineure concernant les superficies et les dimensions des lots est admissible en vertu de l'article 3.5.2 du règlement numéro 2005-59 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et lotissement;

**Considérant** que la différence de superficie demandée de 4 943.1 m.c. au lieu de 5 000 m.c. est minime;

**Considérant** que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

**Considérant** que personne ne s'est opposé lorsque le maire a offert la parole aux citoyens sur ce point;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson  
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'accepter la demande de dérogation mineure sur la propriété sise 576 chemin Lapointe portant le matricule 0609 51 7465, dont le propriétaire actuel est Gestion Maplehurst inc., à savoir un lotissement de 4 943.1 m.c. au lieu de 5 000 m.c. (manque 56.9 m.c.) exigé à l'article 3.1 du règlement de lotissement numéro 2002-36;
- b. d'autoriser le responsable du service d'Urbanisme à émettre les documents requis afin de confirmer que la dérogation mineure est accordée.

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Marc Lavoie  
Responsable service d'Urbanisme  
Dossier

**12.2 Demande de dérogation mineure – lot 1 803 798**

**12.2.1 Parole aux citoyens concernés**

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2015**

Monsieur Bernard Vanasse, maire, demande aux citoyens dans l'assistance s'ils ont des questions ou commentaires concernant la présente demande.

Personne n'est intervenu ni ne s'oppose concernant la demande de dérogation mineure.

**12.2.2 Décision du conseil**

**110-2015-04-14**

**Considérant** que ce Conseil a reçu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (résolution 002-2015-03-09) en regard de la demande de dérogation mineure numéro 2015-002 formulée par monsieur André Veilleux, visant à obtenir une dérogation pour autoriser un détachement de résidence de la ferme sur un futur lot de 4 844.5 m.c. au lieu de 5 000 m.c., soit un manque de 155.5 m.c.;

**Considérant** que l'immeuble impliqué est localisé sur le lot 1 803 798 du cadastre du Québec ;

**Considérant** que la demande de dérogation mineure est conforme en date du 25 février 2015 et que le coût exigible a été payé;

**Considérant** que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**Considérant** que la demande de dérogation mineure concernant les superficies et les dimensions des lots est admissible en vertu de l'article 3.5.2 du règlement numéro 2005-59 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et lotissement;

**Considérant** que la différence de superficie demandée de 4 844.5 m.c. au lieu de 5 000 m.c. est minime;

**Considérant** que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

**Considérant** que personne ne s'est opposé lorsque le maire a offert la parole aux citoyens sur ce point;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'accepter la demande de dérogation mineure du requérant, sur la propriété sise au 260 chemin Cochrane portant le matricule 0209 84 8135, dont le propriétaire actuel est M. André Veilleux., à savoir un lotissement de 4 844.5 m.c. au lieu de 5 000 m.c. (manque 155.5 m.c.) exigé à l'article 3.1 du règlement de lotissement numéro 2002-36;
- b. d'autoriser le responsable du service d'Urbanisme à émettre les documents requis afin de confirmer que la dérogation mineure est accordée.

Adoptée à l'unanimité

cc : M. André Veilleux  
Responsable service d'Urbanisme  
Dossier

**12.3 Demande de dérogation mineure – lot 1 804 477**

### **12.3.1 Parole aux citoyens concernés**

Monsieur Bernard Vanasse, maire, demande aux citoyens dans l'assistance s'ils ont des questions ou commentaires concernant la présente demande.

Personne n'est intervenu ni ne s'oppose concernant la demande de dérogation mineure.

### **12.3.2 Décision du conseil**

#### **111-2015-04-14**

**Considérant** que ce Conseil a reçu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (résolution 003-2015-03-09) en regard de la demande de dérogation mineure numéro 2015-003 formulée par monsieur Gilles Paré, visant à obtenir une dérogation pour autoriser la construction supplémentaire localisée à 21 mètres de la ligne arrière alors que le règlement exige 100 mètres;

**Considérant** que l'immeuble impliqué est localisé sur le lot 1 804 477 du cadastre du Québec ;

**Considérant** que la demande de dérogation mineure est conforme en date du 3 mars 2015 et que le coût exigible a été payé;

**Considérant** que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**Considérant** que la demande de dérogation mineure concernant l'implantation d'un bâtiment est admissible en vertu de l'article 3.5.1 du règlement numéro 2005-59 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et lotissement;

**Considérant** la lettre d'acceptation de la dérogation mineure par le voisin;

**Considérant** l'espace restreint de la propriété;

**Considérant** qu'il s'agit de nouvelles règles du bien être animal;

**Considérant** que la marge de recul arrière demandée est 21.9 mètres au lieu de 100 mètres (article 30.3.1 du règlement de zonage);

**Considérant** que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

**Considérant** que personne ne s'est opposé lorsque le maire a offert la parole aux citoyens sur ce point;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

#### **IL EST RÉSOLU**

- a. d'accepter la demande de dérogation mineure du requérant, sur la propriété sise au 475 chemin St-Paul portant le matricule 9511 73 2791 dont le propriétaire actuel est Porcheres Paré inc., à savoir une marge de recul arrière de 21.9 mètres au lieu de 100 mètres exigé à l'article 30.3.1 du règlement de zonage numéro 2002-35;
- b. d'autoriser le responsable du service d'Urbanisme à émettre les documents requis afin de confirmer que la dérogation mineure est accordée.

Adoptée à l'unanimité

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2015**

cc : M. Gilles Paré  
Responsable service d'Urbanisme  
Dossier

**12.4 Journée de l'Arbre - budget**

**112-2015-04-14**

**Considérant** que la Municipalité souhaite renouveler la tenue de la Journée de l'Arbre au mois de mai;

**Considérant** qu'afin de faire en sorte que cette journée soit un succès, il est recommandé que le conseil autorise certaines dépenses;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

**IL EST RÉSOLU**

- a. qu'un montant budgétaire maximum de 2 000\$ net soit alloué pour les dépenses requises devant servir au bon déroulement de la journée, notamment par l'achat d'arbres ou de livres sur le sujet. Attendu qu'une commandite reçue au montant de 500\$ est comprise dans ce montant;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2015 du service « *Promotion, urbanisme et développement - autres* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorière  
Dossier

**12.5 Cession d'une parcelle de terrain (lot 1 804 446) – autorisation de signature**

**113-2015-04-14**

**Considérant** la situation physique de ce lot;

**Considérant** qu'après analyse de l'offre déposée;

**Considérant** que les coûts d'acquisition sont égaux ou supérieurs au coût de la valeur inscrite au rôle;

**Considérant** que la présente a déjà fait l'objet d'approbation par la résolution 125-2012-05-01;

**Considérant** qu'il y a lieu d'actualiser la résolution par la modification des signataires;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

**IL EST RÉSOLU**

- a. que le conseil accepte de céder à M. Germain Lafond le lot 1 804 446 du cadastre du Québec d'une superficie de 2 705 m.c. (13.45 x 201.95) situé en arrière-lot d'une propriété appartenant à M. Germain Lafond, le tout à la charge de ce dernier de payer tous les frais afférents à la transaction, dont une copie des documents officiels pour la municipalité;

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2015**

- b. que monsieur Bernard Vanasse, maire et madame Martine Carrier, directrice générale par intérim, ou leurs remplaçants dûment désignés, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents requis pour donner suite aux présentes;
- c. que la présente résolution abroge la résolution 125-2012-05-01.

Adoptée à l'unanimité

cc : Me Jean-Philippe Gérin, notaire  
M. Germain Lafond  
Dossier

**12.6 Formation « Le CCU et l'acceptabilité sociale : défi ou déni? »**

**114-2015-04-14**

**Considérant** qu'une formation donnée par l'Association québécoise d'urbanisme se tiendra le 25 avril prochain à Drummondville sous le thème « Le CCU et l'acceptabilité sociale : Défi ou Déni? »;

**Considérant** l'intérêt du conseiller Karl Tremblay de participer à cette formation;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser l'inscription de M. Karl Tremblay à la formation de l'Association québécoise d'urbanisme le 25 avril prochain à Drummondville pour un montant de 180\$ plus les taxes applicables ainsi que les frais de déplacement;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2015 du service « Conseil »

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

**12.7 Approbation d'un montant supplémentaire lié à la rédaction des règlements de concordance du PPU**

**115-2014-04-14**

**Considérant** la résolution 240 du 30 septembre 2014 mandatant la firme Les Services exp. Inc. pour l'élaboration et la conformité du programme particulier d'urbanisme;

**Considérant** que des travaux complémentaires ont été nécessaires pour les modifications aux règlements sur recommandation du responsable du service d'urbanisme;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser le paiement d'un montant de 2 245\$ plus les taxes applicables à Services exp inc. représentant le dépassement à la somme autorisée à la résolution 240 du 30 septembre 2014;



**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2015**

- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2015 du service « *Aménagement, urbanisme, zonage* »

Adoptée à l'unanimité

cc : Exp. Inc.  
Urbanisme et réseaux  
Trésorerie  
Dossier

**12.8 Demande de révision du schéma d'aménagement de la MRC de Coaticook**

**116-2015-04-14**

**Considérant** que dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement de la MRC de Coaticook, il serait prévu de travailler sur une reconnaissance des « Îlots déstructurés » existants, à usages autres que résidentiels, en zone agricole permanente afin de permettre des classes d'usages en tenant compte de la localisation de chaque îlot;

**Considérant** que le site de l'ancienne école des Arbrisseaux pourrait possiblement être reconnu comme étant un « Îlot déstructuré »;

**Considérant** la perte de droits acquis de l'usage institutionnel sur ce site;

**Considérant** que les seuls usages actuellement autorisés sur ce site sont agricoles;

**Considérant** qu'en regard à l'emplacement du site et à l'envergure du bâtiment, le conseil estime qu'il y a lieu d'examiner l'opportunité d'élargir les usages permis sur ce site;

**Considérant** que la première étape pour changer la situation est de modifier le schéma d'aménagement de la MRC de Coaticook afin de permettre des usages autres qu'agricoles sur ce site;

**Considérant** que les propriétaires actuels du site analysent la possibilité d'y implanter une usine de biométhanisation et qu'ils ont adressé une demande d'analyse de conformité au schéma d'aménagement de la MRC;

**Considérant** que pour implanter sur le site une usine de biométhanisation, il faudra dans un premier temps que le schéma d'aménagement de la MRC soit modifié;

**Considérant** que si le schéma d'aménagement de la MRC est modifié, la municipalité pourra alors analyser l'opportunité de modifier ses règlements, notamment son règlement de zonage;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré  
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture**

**IL EST RÉSOLU** que la municipalité de Compton demande à la MRC d'examiner l'opportunité de modifier son schéma d'aménagement, à l'égard du site de l'ancienne école des Arbrisseaux relativement aux usages permis, notamment examiner la possibilité de permettre des usages autres qu'agricoles, dont l'implantation d'une usine de biométhanisation.

Adoptée à l'unanimité

cc : MRC de Coaticook  
AgriBioKem  
Service d'urbanisme  
Dossier

**13. Administration**

**13.1 Approbation de paiement à M. Michel Jodoin, musicien à la Fête des Neiges**

**117-2015-04-14**

**Considérant** la prestation musicale de M. Michel Jodoin lors de la Fête des neiges le 7 février dernier;

**Considérant** qu'il y a lieu d'autoriser le paiement;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser le paiement d'un montant de 125\$ à M. Michel Jodoin, sur réception de la facture;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2015 du service « *Autres – activités récréatives* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Michel Jodoin  
Trésorerie

**13.2 Entente portant sur l'établissement d'une cour municipale commune – demande de modification de la tarification de base pour Compton**

**118-2015-04-14**

**Considérant** qu'à la signature de l'entente sur l'établissement d'une cour municipale commune le 16 septembre 1999, les anciennes municipalités de Compton et de Compton Station étaient deux municipalités distinctes;

**Considérant** que le tarif de base imputé à chaque municipalité étant de 500\$, Compton devait assumer une tarification de base de 1 000\$ pour les deux anciennes municipalités;

**Considérant** que la municipalité de Compton est issue du regroupement des deux anciennes municipalités depuis décembre 1999, et que la tarification de base pour chaque municipalité partie à l'entente est de 500\$ sauf pour Compton, ce qui n'est plus justifié;

**Considérant** que la quote-part attribuable à la Cour municipale comporte également une tarification basée sur les populations respectives de chaque municipalité partie à l'entente;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

**IL EST RÉSOLU**

- a. que l'article 2.2.1, i) de l'entente portant sur l'établissement d'une cour municipale commune soit modifié afin **d'exclure** la mention que Compton doit assumer les contributions des anciennes municipalités de Compton et de Compton Station;

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2015**

- b. que la tarification de base pour Compton soit corrigée pour qu'elle devienne la même que celle des autres municipalités parties à l'entente, soit un montant de 500\$ et ce, à compter de 2015;
- c. que la présente résolution soit transmise au service du Greffe de la Ville de Coaticook.

Adoptée à l'unanimité

cc : Ville de Coaticook  
Trésorerie  
Dossier

**13.3 Appui au financement du projet « Marché de soir de Compton »**

**119-2015-04-14**

**Considérant** que le projet de Marché public de soir répond aux orientations du Plan de développement 2011-2016 de la municipalité;

**Considérant** que le projet favorise la création d'un lieu de rassemblement qui contribuera à renforcer les liens entre les citoyens de la municipalité;

**Considérant** la recommandation du Comité de développement local;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

**IL EST RÉSOLU**

- a. que conditionnellement à ce que l'organisme dépose à la municipalité une description détaillée du projet, sans s'y limiter, un plan d'aménagement du site ainsi que les services requis au bon fonctionnement du projet, et qu'il se tienne, le cas échéant sur le territoire de la municipalité, d'accorder à l'organisme Les Comptonales dans le cadre du projet de Marché public de soir, une aide financière maximale de 10 000\$, ou 16.67% des coûts directs liés à la réalisation de 20 kiosques en bois pour un coût de projet évalué à 60 000\$;
- b. qu'une première tranche de 5 000\$ soit versée en début des travaux et que le versement final soit effectué sur présentation des pièces justificatives;
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2015 du service « *Autres – Administration générale* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Marché public de soir (Comptonales)  
MRC de Coaticook  
Trésorerie  
Dossier

**13.4 Appui à la demande de financement pour le projet  
d'aménagement d'un terrain de soccer dans le cadre du Pacte  
rural**

**120-2015-04-14**

**Considérant** la popularité du soccer au sein des familles de la municipalité et de la nécessité de se doter d'un terrain de soccer à 11 joueurs depuis la fermeture de l'école des Arbrisseaux;

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2015**

**Considérant** que le projet répond aux orientations du Plan de développement 2011-2016 de la municipalité de Compton et de la Politique familiale et des aînés de Compton;

**Considérant** que le projet contribuera à revitaliser le site du Récré-O-Parc;

**Considérant** que le projet favorisera la création d'un lieu de rassemblement qui contribuera à renforcer les liens entre les citoyens de la municipalité;

**Considérant** la recommandation du Comité de développement local;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

**IL EST RÉSOLU** d'appuyer la demande de financement du terrain de soccer dans le cadre du programme Pacte rural pour un montant de 50 016\$.

Adoptée à l'unanimité

cc : MRC de Coaticook  
Trésorerie  
Dossier

**13.5 Appui à la demande de financement du projet « Marché de soir  
de Compton » dans le cadre du Pacte rural**

**121-2015-04-14**

**Considérant** que le projet de Marché de soir de Compton s'est révélé, de par sa première saison en 2014, un vif succès;

**Considérant** que le projet contribuera à favoriser les sources de revenus des entreprises agroalimentaires par un système de mise en marché de proximité, à renforcer l'image de marque déjà existante et à rehausser la notoriété de la région dans le secteur agroalimentaire;

**Considérant** la recommandation du Comité de développement local;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture  
APPUYÉ PAR madame la conseillère Solange Masson**

**IL EST RÉSOLU** d'appuyer l'organisme Les Comptonales dans le cadre de sa demande de financement via l'enveloppe territoriale du Pacte rural de la MRC de Coaticook pour la réalisation du projet de Marché de soir.

Adoptée à l'unanimité

cc : Marché public (Comptonales)  
MRC de Coaticook  
Trésorerie  
Dossier

**13.6 Addenda à l'entente relative à la fourniture de services  
d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC de Coaticook**

**122-2015-04-14**

**Considérant** que la MRC et les municipalités locales ont signé une entente intermunicipale conformément aux dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) pour la fourniture de services d'ingénierie et

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2015**

d'expertise technique dans le cadre du «Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), volet 3»;

**Considérant** que les municipalités locales ont indiqué à la MRC vouloir changer le critère de répartition ;

**Considérant** que le conseil de la municipalité de Compton prend en compte un addenda à cet effet et en fait sien comme si au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue  
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'adopter l'addenda à l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC de Coaticook, tel que présenté ;
- b. d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière par intérim à le signer au nom de la Municipalité de Compton ;
- c. de transmettre une copie de la présente résolution à la MRC.

Adoptée à l'unanimité

cc : MRC de Coaticook  
Trésorerie  
Dossier

**13.7 Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale**

**123-2015-04-14**

**Considérant** que la Semaine de la santé mentale se déroule du 4 au 10 mai et que le slogan « Prenez une pause, dégagez votre esprit », souhaite démontrer que les pauses ont un impact positif sur la santé globale des Québécoises et des Québécois en permettant le ressourcement et en évitant l'épuisement;

**Considérant** que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

**Considérant** que le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

**Considérant** qu'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne;

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne ([acsm.qc.ca](http://acsm.qc.ca));
- en organisant une « pause » collective;
- en encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire;
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE :**

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré  
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture**

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2015**

**IL EST RÉSOLU** que la municipalité de Compton proclame par la présente la semaine du 4 au 10 mai 2015 SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE dans la Municipalité de Compton et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéficiaires « de la pause » pour prendre soin de sa santé mentale.

Adoptée à l'unanimité

cc : Association canadienne pour la santé mentale  
Echo de Compton

**13.8 Forum développement durable dans les collectivités**

**124-2015-04-14**

**Considérant** la tenue du Forum développement durable dans les collectivités le 8 mai prochain au Centre culturel de l'Université de Sherbrooke;

**Considérant** que la conseillère Solange Masson souhaite participer à cet événement;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser l'inscription de madame Solange Masson au Forum développement durable dans les collectivités le 8 mai prochain dont le coût s'élève à 50\$;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2015 du service « Conseil »

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

**14. Ressources humaines**

**14.1 Embauche d'un employé surnuméraire aux utilités publiques**

**125-2015-04-14**

**Considérant** qu'il y a lieu d'embaucher un employé surnuméraire pour différentes tâches à combler aux utilités publiques pour la saison estivale;

**Considérant** que M. Michel Parent, ayant complété le contrat d'entretien de la patinoire à la satisfaction du conseil;

**Considérant** la recommandation du comité administratif;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

**IL EST RÉSOLU**

- a. que le conseil autorise l'embauche de M. Michel Parent de Compton au poste d'employé surnuméraire aux utilités publiques, pour la réalisation de travaux saisonniers au taux horaire prévu aux échelles salariales 2015 à l'échelon « 2 » du niveau 2;
- b. que le taux salarial indiqué s'applique pour la durée du mandat.

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2015**

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Michel Parent  
Travaux publics  
Trésorerie  
Dossier (2)

**14.2 Embauche d'une brigadière**

**126-2015-04-14**

**Considérant** le départ de la brigadière le 27 février, la direction générale a dû procéder à l'embauche d'une autre brigadière en remplacement pour être en poste à compter du 10 mars 2015;

**Considérant** que la candidate, Madame Nancy McDuff, a fourni un rapport de vérification de l'existence d'antécédents lequel s'est avéré conforme;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

**IL EST RÉSOLU**

- a. que le conseil entérine l'embauche de Mme Nancy McDuff de Compton au poste de brigadière, au taux horaire prévu aux échelles salariales 2015 à l'échelon « 1 » du niveau 1 à compter du 10 mars 2015;
- b. que l'horaire de travail établi de la brigadière soit selon le calendrier scolaire de l'école Louis-St-Laurent.

Adoptée à l'unanimité

cc : Madame Nancy McDuff  
Travaux publics  
Trésorerie  
Dossier (2)

**14.3 Embauche d'une commis à la bibliothèque**

**127-2015-04-14**

**Considérant** la démission de madame Lise Poirier au poste de commis à la Bibliothèque municipale;

**Considérant** qu'il y a lieu de combler le poste afin de maintenir la gestion interne de la bibliothèque;

**Considérant** la recommandation du comité administratif;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré  
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser l'embauche de madame Patricia Langevin au poste de commis de la Bibliothèque à temps partiel à l'essai pour une période de 6 mois à raison de 30h/mois au taux horaire de l'échelon 3 du niveau 2 de l'échelle salariale à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2015 du service « Bibliothèque ».

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2015**

Adoptée à l'unanimité

cc : CR SBPE  
Mme Patricia Langevin  
Trésorerie  
Dossier (2)

**14.4 Remplacement à la direction générale pour vacances**

**128-2015-04-14**

**Considérant** l'absence prochaine de la directrice générale par intérim pour une période de vacances;

**Considérant** qu'il y a lieu de nommer un remplaçant à ce poste pour exercer tous les devoirs de cette charge durant l'absence de la titulaire actuelle du poste;

**Considérant** la recommandation du comité administratif;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay  
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture**

**IL EST RÉSOLU**

- a. de nommer monsieur Alain Beaulieu pour agir à titre de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la Municipalité pour la période du 17 au 25 avril 2015 inclusivement, afin que celui-ci puisse exercer tous les devoirs de cette charge avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges et sous les mêmes obligations et pénalités;
- b. que sa rémunération soit établie en fonction des conditions prévues au Recueil de gestion des ressources humaines durant la période concernée.

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Alain Beaulieu  
Trésorerie  
Dossier (2)

**15. Règlements**

**16. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 10 avril 2015**

**16.1 Octroi de contrat de fourniture, transport et nivelage de gravier de rechargement – année 2015**

**129-2015-04-14**

**Considérant** que dans le cadre des travaux de rechargement de gravier sur certains chemins de la municipalité prévus pour l'année 2015, un appel d'offres public a été lancé le 18 mars 2015;

**Considérant** que six soumissions ont été reçues et analysées;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'accorder à Les Entreprises D.J.R.B. senc. – Denis Lalonde, le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture, le transport et le



**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2015**

nivelage de gravier de type MG20B au prix total de 12.15\$ la tonne métrique livrée plus toutes taxes applicables, dont la répartition se définit comme suit : 9.25\$/T.M. pour le gravier, 2.40\$/T.M. pour le transport et 0.50\$/T.M. pour le nivelage, le tout pour une quantité approximative de 10 200 tonnes métriques;

- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2015 du service « *Voirie municipale* ».

Adoptée à

cc : Les soumissionnaires  
Travaux publics  
Trésorerie  
Dossier

**17. Parole aux conseillers**

Monsieur le conseiller Tremblay revient sur le libellé de la résolution du point 13.3 paragraphe a., à savoir que l'aide financière serait sur la réalisation de 20 kiosques en bois seulement et n'incluant pas les travaux de plomberie et d'électricité:

Le maire invite alors les autres membres du conseil à se prononcer sur cette modification.

Il est alors convenu que le libellé sera modifié en conséquence.

**18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Un citoyen s'informe si les Comptonales contribuent à une mise de fonds au Marché public et s'ils déposent un bilan. Le maire informe le citoyen qu'ils présentent au conseil un rapport à chaque année.

Plusieurs citoyens adressent des questions au Conseil concernant la demande de modification de zonage à la MRC incluant l'usage d'usine de biométhanisation.

Les principaux points suivants sont mentionnés :

- Les distances de l'usine par rapport au Développement Beaudoin;
- Les odeurs;
- S'il y aura d'autres usages permis;
- La superficie du site;
- Est-ce que les boues de station d'épuration feront partie des intrants;
- Comment se fera l'analyse lorsque le projet sera déposé

Le maire répond qu'à ce moment-ci, le projet est à l'état d'étude de pré-faisabilité. Les ministères impliqués auront à émettre chacun un avis quant à la demande de modification du schéma.

Un citoyen s'informe où en est la demande d'exclusion de la zone agricole de la municipalité. Le maire répond que la Commission avait refusé la majorité de la demande. La municipalité a dû reviser sa demande et nous attendons toujours le résultat.

Un autre citoyen s'informe sur la taxe de récupération versus les redevances reçues par la municipalité. M. le maire invite le citoyen à prendre les informations auprès de l'administration pour être en mesure de lui répondre adéquatement.

Une citoyenne demande si le sable d'hiver ramassé sur les chemins est récupéré. Le maire répond que la partie non contaminée est retournée au garage, l'autre partie est disposée.

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2015**

Une citoyenne réitère l'invitation au Colloque sur le patrimoine religieux qui se tiendra à Way's Mills le 18 avril prochain.

Un citoyen s'informe si la population s'était manifestée au sujet de l'installation des compteurs intelligents. Le maire lui répond que quelques citoyens lui ont manifesté de l'inquiétude.

Le maire remercie l'assistance de sa participation.

**19. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À 21h15, clôture de la séance.

---

Bernard Vanasse  
Maire

---

Martine Carrier  
Directrice général et  
secrétaire-trésorière par intérim

Je, Bernard Vanasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.